



DECISION N° DEC 26.117/DH

**TARIFS DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES-
DINER DE LA SAINT SYLVESTRE, APPLICABLES AU 31
DECEMBRE 2026**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°26.012/K en date du 7 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la décision n°25.094/DH en date du 28 octobre 2025 portant sur les tarifs 2025 du pôle culture et animations locales, dîner de la Saint Sylvestre, applicables au 31 décembre 2025,

CONSIDERANT l'augmentation, il y a lieu de modifier les tarifs du pôle Culture et Animations Locales relatifs au dîner de la Saint Sylvestre applicables au 31 décembre 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE FIXER les tarifs du dîner de la Saint Sylvestre du Pôle Culture et Animations Locales applicables au 31 décembre 2026, comme suit :

INTITULE	TARIFS 2026
DINER DE LA SAINT SYLVESTRE	
Brunoyens (sur présentation d'un justificatif)	90€
Non Brunoyens	110€
Bénévoles	25€
Moins de 12 ans	25€

DECISION N° DEC 26.117/DH

OBJET : TARIFS DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES- DINER DE LA SAINT SYLVESTRE, APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2026

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 18/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 26.117/DH

Objet de l'acte : TARIFS DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES- DINER DE LA SAINT SYLVESTRE, APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2026
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260915-BRU_AR_26440_1-AR
Date de l'acte : 15/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26440_1

Date de réception en Préfecture : 18 septembre 2026